

1. Gestion des versions.....	2
2. Suivi des vulnérabilités.....	2
3. Mise à jour du système.....	3
4. Système de management de la conformité.....	3
4.1 Définition des rôles et responsabilités.....	3
4.2 Cycle de vie du logiciel.....	4
4.2.1 Conception.....	5
4.2.2 Développement.....	5
4.2.3 Tests.....	6
4.2.4 Intégration.....	6
4.2.5 Fabrication.....	6
4.2.6 Déploiement/distribution.....	6
4.2.7 Configuration.....	7
4.2.8 Installation.....	7
4.2.9 Support.....	7
4.2.10 Évaluation et amélioration des performances du SMC.....	7
4.2.11 Traitement des anomalies.....	8
4.3 Contrôles de conformité.....	8
4.3.1. Conception.....	8
4.3.2. Développement.....	9
4.3.3. Tests.....	9
4.3.4. Intégration.....	10
4.3.5. Fabrication.....	10
4.3.6. Déploiement/distribution.....	10
4.3.7. Configuration.....	10
4.3.8. Installation.....	10
4.3.9. Support.....	10
4.3.10. Evaluation de l'efficacité du SMC.....	10
4.3.11. Traitement des non-conformités.....	11
5. Gestion documentaire.....	11
6. Périmètre du code source.....	12
7. Maîtrise des sous traitants.....	13
8. Communication avec les clients.....	14
9. Historique des irrégularités corrigés dans le logiciel, identifiées par le SMC.....	15
10. Conformité au Référentiel de Certification.....	15

1. Gestion des versions

La gestion du code source de [caisse.enregistreuse.fr](http://www.caisse-enregistreuse.fr) est assurée via un dépôt SVN privé (svn://.../wwwCaisseEnregistreuse). SVN - svnserve, version 1.13.0 (r1867053) sur une machine virtuelle dédiée sous Ubuntu 22.04 (chez Digital Ocean, Europe)

Le numéro de version est composé de trois nombres (VMajeure.VMineure.Revision)

- **Versions majeures** : Tout changement impactant le périmètre fiscal génère une version majeure (exemple : passage de 1.x à 2.x).
- **Versions mineures** : Évolutions fonctionnelles n'impactant pas la conformité fiscale (exemple : passage de 1.0.1 à 1.1.0).
- **Révision** : Corrections de bugs, évolutions mineures (exemple : passage de 1.0.1 à 1.0.2).

Politiques:

- **Politique de déploiement** : Mise à jour contrôlée et validation interne obligatoire avant toute mise en production.
- **Registre des systèmes et versions distribués** : le registre est disponible directement dans l'application en page Aide, rubrique Ressources. Le registre des versions en production dans le cloud est le dépôt SVN en lui-même.
- **Politique de communication aux clients finaux de la disponibilité des nouvelles versions majeures** : les nouvelles versions majeures doivent être notifiées systématiquement par trois moyens : publication en page d'accueil de l'information pendant les trente jours qui suivent la mise à jour + publication en page Aide, Actualités (l'historique des actualités), et envoi d'une information par email à tous les utilisateurs

2. Suivi des vulnérabilités

- **Veille sécurité** : Surveillance continue des vulnérabilités PHP, MySQL et Linux.
- **Correction** : Déploiement des correctifs critiques.
- **Gestion d'incidents** : Procédure de traitement et d'escalade.

3. Mise à jour du système

- **Méthode** : Mise à jour par déploiement contrôlé via SSH sécurisé.
- **Traçabilité** : Chaque mise à jour est enregistrée (numéro de version, description des changements, date de déploiement).
- **Information client** : Notification aux clients de la disponibilité de nouvelles versions majeures.

4. Système de management de la conformité

4.1 Définition des rôles et responsabilités

L'organisme met en place un système de management de la conformité (SMC).

Le responsable du SMC devra être désigné dans ce présent document et mise à jour en cas de modification.

Il aura pour responsabilité de:

- a) s'assurer que le système de management de la conformité est conforme au chapitre III du référentiel de certification;
- b) analyser les exigences techniques définies au chapitre IV du référentiel de certification;
- c) les décliner en spécifications fonctionnelles, pouvant être mises en œuvre ;
- d) assurer ou organiser des sessions de formation/information pour les employés concernés afin de s'assurer qu'ils soient conscients des exigences de conformité qui les concernent ;
- e) définir des indicateurs de performance de la conformité ;
- f) contrôler et mesurer ces indicateurs ;
- g) analyser les résultats pour identifier si des actions correctives sont nécessaires ;
- h) identifier et gérer les risques liés à la conformité relatifs aux tierces parties telles que fournisseurs, agents, distributeurs, consultants et sous-traitants ;
- i) superviser les conditions d'externalisation, afin de s'assurer qu'elles tiennent compte des exigences de conformité définies dans le présent référentiel.
- j) assurer une veille légale et réglementaire.

L'adresse conformite@net-assembly.com doit être à destination du responsable de la conformité.

Le SMC sera responsable du contrôle des exigences applicables au système d'encaissement.

4.2 Cycle de vie du logiciel

Lorsqu'une nouvelle version de l'application est poussée sur le serveur SVN de gestion de fichiers, une procédure supplémentaire devra être appliquée dans l'hypothèse où la révision contient des modifications qui portent sur des fichiers qui appartiennent au périmètre fiscal. Dans un tel cas, le SMC (système de management de la conformité) devra effectuer un audit interne des modifications apportées à ces fichiers afin de s'assurer que celles-ci n'auront pas d'impact négatif sur la conformité du système d'encaissement. Les contrôles devront s'appuyer directement sur le référentiel de certification des systèmes d'encaissement mis à disposition par l'organisme de certification.

Cet audit interne donnera lieu à l'émission d'un rapport qui sera inclus dans le dossier de maintenance.

En cas de non conformité l'analyse de la cause et les actions prises afin de corriger la non-conformité seront enregistrées dans le document de maintenance, et la mise à jour ne sera déployée qu'après l'application d'un correctif, et un nouveau cycle de mise à jour avec audit interne.

Ces contrôles pourront s'appuyer sur des politiques, procédures ou processus documentés mais également des approbations ou revues de code, des plans et rapport de test.

Durant le contrôle, il sera nécessaire de vérifier la signature cryptographique du périmètre fiscal, la conformité des signatures numériques attachées aux transactions.

- Tout commit ou push ou merge sur la branche principale SVN devra donner lieu à l'établissement d'un contrôle de conformité de mise à jour si des fichiers concernés appartiennent au périmètre fiscal où que le périmètre fiscal est modifié (cf chapitre "Contrôles de conformité").
- Une fois des évolutions fonctionnelles envoyées sur le serveur SVN, sur la branche principale, le code source pourra être déployé sur des serveurs de test. Ceci permettra de procéder au processus de test de ces nouvelles évolutions sur un environnement isolé factice et accessible uniquement en interne.
- Une fois la phase de test réalisée avec succès, la procédure de déploiement sur les serveurs de production pourra débuter. Celle-ci consiste en l'exécution d'un script permettant le déploiement simultané du code source sur tous les serveurs. Dès l'exécution du script terminée, la liste des évolutions fonctionnelles sera publiée sur la page d'accueil de l'application dans un encart intitulé "News" (changelog + actualités), permettant d'informer les utilisateurs des modifications apportées. La documentation est incluse dans le système de gestion de versions de fichiers (SVN), et est mise à jour en même temps que l'application (la documentation est intégrée dans l'application et son code source est commun).

Responsable SMC : Simon Cabotse (conformite@net-assembly.com)

4.2.1 Conception

La conception de nouvelles versions pour le système d'encaissement suit un processus strict systématique :

- évaluation des besoins, estimation de l'impact technique des nouvelles évolutions fonctionnelles, basé sur une liste de recommandations ou de suggestions provenant soit des utilisateurs finaux, soit de l'équipe interne.
- à partir de cette évaluation des besoins sélection des évolutions fonctionnelles les plus pertinentes pour le logiciel
- pour chaque évolution fonctionnelle une nouvelle étude plus détaillée sera effectuée sur l'impact de la modification sur la conformité du système d'encaissement
- Si l'évolution présente un impact sur la conformité, l'évolution fonctionnelle du système d'encaissement devra être validé par le responsable du SMC en interne
- Une fois les évolutions fonctionnelles sélectionnées, analysées, éventuellement validées par le SMC, l'équipe chargée du développement pourra procéder à la réalisation sur sa propre branche du code source.
- Si des fichiers appartenant au périmètre fiscal sont modifiés ou que le périmètre fiscal est modifié, la documentation réglementaire devra être mise à jour, et incluse dans le Commit sur la branche principale

4.2.2 Développement

Lors de la phase de développement il conviendra de surveiller si la modification en cours de développement vient impacter ou non des fichiers appartenant au périmètre fiscal.

Si aucun fichier du périmètre fiscal n'est impacté et qu'il n'y a aucune fonctionnalité pouvant impacter les fonctions comprises dans les fichiers du périmètre fiscal, la modification en cours de développement pourra être développée sans procédure complémentaire.

Si la modification en cours de développement impact des fonctionnalités comprises dans le périmètre fiscal, il sera alors obligatoire de faire intervenir le responsable du système de management de la conformité afin qu'il procède à un audit du code impacté.

Cet audit devra avoir pour objectif de s'assurer de la conformité du système de caisse au cours de la modification en cours de développement. Il devra reprendre point par point chacun des éléments qui constituent le référentiel de certification et vérifier que pour chacun de ces points la conformité n'est pas remise en question.

4.2.3 Tests

De la même manière si une modification en cours de développement impact les fonctionnalités comprises dans le périmètre fiscal il sera alors obligatoire de faire intervenir le responsable du système de management de la conformité afin qu'il procède à la séquence complète de test prévu pour la vérification de la conformité du système de caisse.

Ces tests doivent particulièrement s'attacher à vérifier les fonctionnalités qui sont potentiellement impactées par la mise à jour.

Si la procédure de test du logiciel permet de mettre en évidence une rupture de la conformité du système d'encaissement, cela provoquera l'annulation de la mise en production du code source pour un retour en phase de conception, puis en face de développement jusqu'à ce que les tests veillant à surveiller la continuité de la conformité puisse être exécuté avec succès.

4.2.4 Intégration

Les tests d'intégration du logiciel dans notre cas particulier bénéficie d'une simplicité due à la conception même du système d'encaissement.

En effet ce système d'encaissement est constitué à la fois d'une version Android, d'une version iOS, d'une version Windows, une version 32 bits, une version pour un navigateur , mais chacune de ces versions est en réalité composé d'un afficheur web permettant d'afficher la web app de l'application en plein écran sans outils de navigation afin de masquer le fait qu'il s'agisse d'une page web.

Cette particularité permet de conserver un très fort dynamisme dans la mise à jour de notre application et de n'avoir qu'une seule version à tester lors des tests d'intégration.

Les tests d'intégration se feront donc en utilisant un navigateur Google Chrome, le moteur utilisé par les versions Android, Microsoft, iOS de notre application.

4.2.5 Fabrication

Aucune fabrication n'est effectuée par nos soins, nous proposons uniquement des solutions logicielles que le client peut installer sur un matériel compatible de son choix, qu'il doit acquérir par ses propres moyens auprès d'une entreprise tierce de son choix.

4.2.6 Déploiement/distribution

L'architecture logiciel adoptée permet de garantir qu'à chaque instant une seule et unique version soit en permanence active et que cette version soit systématiquement la dernière version mise en production.

Du fait de l'architecture distante (dans le cloud) du logiciel, celui-ci n'a pas de code source déployé chez le client et une seule et unique version est utilisée par l'intégralité de la clientèle.

4.2.7 Configuration

Ce logiciel ne dispose pas d'option de configuration super administrateur.

En d'autres termes, toutes les options de configuration sont des options de configuration utilisateur. Ces options ne peuvent pas impacter la conformité du système d'encaissement et n'ont d'impact que sur des options de personnalisation liées à l'activité du client final (configuration du nom de l'entreprise, du catalogue d'articles, etc).

Du fait de son architecture distante et de son déploiement universel, aucune configuration n'est à effectuer par un super administrateur pour le compte des commerçants.

4.2.8 Installation

De la même manière que pour ce qui est de la configuration, du fait de son architecture dans le Cloud, ce logiciel ne nécessite pas d'installation particulière.

L'installation est effectuée directement par le client et elle ne peut pas avoir d'impact sur la conformité du système d'encaissement.

4.2.9 Support

Tout utilisateur ou intervenant souhaitant obtenir des informations ou des explications concernant le système de management de la conformité ou bien la conformité en elle-même du logiciel pour un contacter directement par email le responsable du SMC à l'adresse suivante : conformite@net-assembly.com

4.2.10 Évaluation et amélioration des performances du SMC

L'organisme met en œuvre une surveillance du SMC, qui consiste en la collecte et l'analyse d'information dans le but d'évaluer et améliorer l'efficacité du SMC. Il s'agira aussi bien : du résultat des tests de conception, de développement, ou encore des vérifications des sceaux cryptographiques via l'utilisation de l'outil prévu à cet effet.

Cette surveillance comprend l'évaluation de l'efficacité :

- des contrôles définis par exemple par l'analyse des résultats de test par échantillonnage
- du traitement des non-conformités précédemment identifiés
- des actions mises en œuvre pour réduire les risques liés à la conformité des systèmes d'encaissement distribués
- des prestataires externes

L'organisme tire ainsi parti de la surveillance du système de SMC afin de déterminer, mettre en œuvre et enregistrer toute action jugée pertinente permettant l'amélioration du SMC et la réduction des risques de non-conformité.

4.2.11 Traitement des anomalies

Il ne peut exister aucune dérogation aux exigences du référentiel de certification des systèmes d'encaissement. L'organisme doit s'assurer que le système d'encaissement est bien conforme afin d'éviter la distribution et l'utilisation de système non conforme. En cas de détection d'anomalie au moment des contrôles, l'organisme doit réagir de la manière suivante : analyser l'anomalie en identifiant ses causes, mettre en œuvre des actions permettant de corriger l'analyse ou d'empêcher l'utilisation du système concerné évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre, mettre à jour les risques identifiés, mettre à jour le SMC si nécessaire.

L'organisme enregistre les informations concernant la nature de l'anomalie, son analyse et les actions mises en œuvre avec leurs résultats dans le document si présent.

4.3 Contrôles de conformité

Les contrôles de conformité sont effectués par le SMC, sous la responsabilité du responsable SMC.

4.3.1. Conception

Le contrôle portant sur la conception du système d'encaissement suit un processus strict systématique, portant sur la branche principale en production du système de gestion de versions de fichiers (SVN) :

- estimation de l'impact technique des évolutions fonctionnelles récentes
- estimation de l'impact technique de fonctions, basé sur une liste de recommandations ou de suggestions provenant soit des utilisateurs finaux, soit de l'équipe interne.
- vérification conceptuelle de chacun des points du référentiel de certification
- pour chaque fonction impactant le périmètre fiscal, une nouvelle étude plus détaillée sera effectuée sur l'impact de la fonction sur la conformité du système d'encaissement
- les fonctionnalités sélectionnées sont analysées, validées par le SMC
- vérification de la documentation réglementaire (mise à jour, et incluse dans le Commit sur la branche principale)

4.3.2. Développement

Le contrôle portant sur le développement du système d'encaissement suit un processus strict systématique, portant sur la branche principale en production du système de gestion de versions de fichiers (SVN) :

- estimation de l'impact technique des évolutions fonctionnelles récentes
- estimation de l'impact technique de fonctions, basé sur une liste de recommandations ou de suggestions provenant soit des utilisateurs finaux, soit de l'équipe interne.
- vérification du code source de chacun des points du référentiel de certification
- pour chaque fonction impactant le périmètre fiscal, une nouvelle étude plus détaillée sera effectuée sur l'impact de la fonction sur la conformité du système d'encaissement
- les fonctionnalités sélectionnées sont analysées, validées par le SMC
- vérification de la documentation réglementaire (mise à jour, et incluse dans le Commit sur la branche principale)

Dans le cas d'une détection de NC :

- analyse de la cause d'une NC et des actions prises suite à celle-ci ;
- conception itérative corrective ;
- spécifications fonctionnelles liées à la conformité (III.3 & III.7) ;
- plans de test ;
- processus & méthode de développement (méthode propre à l'organisme) ;
- rapports de test;
- preuve de non impact sur la conformité d'une modification des processus de conception et développement;

4.3.3. Tests

Il est obligatoire de faire intervenir le responsable du système de management de la conformité afin qu'il procède à la séquence complète de test prévu pour la vérification de la conformité du système de caisse.

Ces tests doivent particulièrement s'attacher à vérifier les fonctionnalités liées au périmètre fiscal et comprennent :

- la vérification des signatures cryptographiques
- inaltérabilité des données
- les sauvegardes et le bon état du processus automatisé

4.3.4. Intégration

Non applicable (cf 4.2.)

4.3.5. Fabrication

Non applicable (cf 4.2.)

4.3.6. Déploiement/distribution

Non applicable (cf 4.2.)

4.3.7. Configuration

Non applicable (cf 4.2.)

4.3.8. Installation

Non applicable (cf 4.2.)

4.3.9. Support

CF (cf 4.2.)

4.3.10. Evaluation de l'efficacité du SMC

L'organisme met en œuvre une surveillance du SMC, qui consiste en la collecte et l'analyse d'information dans le but d'évaluer et améliorer l'efficacité du SMC. Il s'agira aussi bien : du résultat des tests de conception, de développement, ou encore.

L'organisme tire ainsi parti de la surveillance du système de SMC afin de déterminer, mettre en œuvre et enregistrer toute action jugée pertinente permettant l'amélioration du SMC et la réduction des risques de non-conformité.

Collecte et d'analyse d'informations

Les mesures de collecte et d'analyse d'informations (provenant des contrôles établis) permettant d'évaluer et améliorer l'efficacité du SMC doivent comprendre :

- des contrôles définis par exemple par l'analyse des résultats de test par échantillonnage
- du traitement des non-conformités précédemment identifiés
- des actions mises en œuvre pour réduire les risques liés à la conformité des systèmes d'encaissement distribués
- des prestataires externes
- des vérifications des sceaux cryptographiques via l'utilisation de l'outil prévu à cet effet
- des vérifications des copies de sauvegarde de la base de donnée
- des vérifications du serveur de réplication MySQL (slave status)
- de la vérification des modifications des fichiers du périmètre fiscal via l'outil SVN

- de la vérification un à un des points du référentiel de certification
- des vérifications sur les journaux d'événements (au niveau système, applicatif tiers, applicatif interne : logs d'erreur, évènements à vérifier, etc)
- des alertes système (envoyées en cas de dysfonctionnement matériel, ou de dysfonctionnement majeur, ou d'incohérence de donnée)
- des signalements utilisateurs
- remarques de l'administration fiscale

4.3.11. Traitement des non-conformités

Il ne peut exister aucune dérogation aux exigences du référentiel de certification des systèmes d'encaissement. L'organisme doit s'assurer que le système d'encaissement est bien conforme afin d'éviter la distribution et l'utilisation de système non conforme. En cas de détection d'anomalie au moment des contrôles, l'organisme doit réagir de la manière suivante : analyser l'anomalie en identifiant ses causes, mettre en œuvre des actions permettant de corriger l'analyse ou d'empêcher l'utilisation du système concerné évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre, mettre à jour les risques identifiés, mettre à jour le SMC si nécessaire.

L'organisme enregistre les informations concernant la nature de l'anomalie, son analyse et les actions mises en œuvre avec leurs résultats dans le document si présent.

5. Gestion documentaire

Toutes les modifications sont documentées et intégrées aux dossiers techniques existants.

6. Périmètre du code source

L'intégralité des fonction ayant un impact sur les fonctionnalités et exigences énoncées dans le référentiel de certification sont réunies dans un unique fichier :

Fichier "includes/coreCert.php"

Ce fichier contient entre autres: le numéro de version majeur et mineur, toutes les fonctions liées aux signatures : Fonction de création du sceau cryptographique ; Fonction de validation d'une commande ; Fonction de génération de la clé cryptographique associée à la boutique; Fonction de protection de la modification des commandes validées ; Les fonctions de signatures

Fichiers non inclus dans le périmètre fiscal, mais dont la consultation apporte des informations complémentaires sur le logiciel :

Fichier "includes/article_add_check.php"

Contient les fonctions de vérification des conditions de création d'une nouvelle commande, édition de commande

Fichier "includes/shouldStartNewOrder.php"

Contient les fonctions de vérification des conditions de modification d'une commande

Fichier "includes/textes.php"

Contient les informations de révision (le troisième élément qui constitue le numéro de version)

Fichier "includes/perfStat.php"

Contient les fonctions d'accès aux données (fonctions DAO MySQL, important vis à vis de la protection contre les failles d'injection SQL)

Les fichiers sont stockés dans un logiciel de gestion de versions de fichier (SVN).

L'historique des modifications apportées à ces fichiers y est clairement consultable, avec les dates de ces modifications, et les commentaires associés décrivant la modification apportée.

L'intégralité du code source étant d'ailleurs disponible par ce biais.

7. Maîtrise des sous traitants

Afin de limiter les risques sur la conformité du système d'encaissement, la sous-traitance des activités de conception, développement, test, intégration, fabrication, support ne seront pas possibles et seront uniquement effectuées en interne.

- conditions de sous-traitance,

La sous traitance ne pourra être réalisée que pour des fonctionnalités non critiques, toute fonctionnalité critique devant rester interne. Les seules sous-traitances faisant exception sont l'architecture matérielle d'hébergement, la gestion des certificats SSL pour le protocole HTTPS, la fabrication, distribution de matériel de caisse, impression et expédition postale de factures.

Pour ces éléments sous-traités, il conviendra de s'assurer que l'organisme dispose bien des certifications adéquates en fonction de la responsabilité qui lui est confiée.

- résultats des processus externalisés,

La vérification du résultat des processus externalisés est très simple grâce au fait que la liste des fonctionnalités externalisée est réduite à son strict minimum nécessaire.

Il conviendra tout d'abord de s'assurer de la sécurisation des serveurs liés chez Digital Ocean.

Pour se faire il est indispensable de modifier le mot de passe par défaut du super administrateur Unix des machines dont nous avons la location (et il faut ensuite vérifier que les mises à jour du système ont bien été effectuées).

- identification des fournisseurs/sous-traitants critiques,

La seule sous-traitance pouvant être considérée comme critique étant l'hébergement sécurisé. Il sera donc indispensable de s'assurer que chaque élément de matériel sur lequel le code source sera déployé soit bien un environnement contrôlé uniquement par l'équipe interne au système d'encaissement, et qu'aucun accès administrateur ne pourra être confié à aucune personne externe au système d'encaissement.

La personne responsable de la conservation et de la sécurisation des clés SSH permettant l'accès au serveur de production et au serveur de test devra être une seule et unique personne, interne à la société. Celle-ci devra être désignée dans le présent document et mise à jour en cas de modification.

Les seules activités dont la sous-traitance pourra être confiée à une entreprise tierce sera :

- la création de certificats de sécurité SSL sécurisé par des tiers

Les certificats de sécurité sont gérés par GoDaddy

- la mise en place est là maintenant d'infrastructure d'hébergement sécurisé (Cloud)

L'hébergement est réalisé par OVH, Digital Ocean

- la fabrication, distribution de matériel de caisse

Matériel de caisse fabriqué par Starmicronics, Sunmi, Pax, SumUp, distribution via Amazon

- impression et expédition postale de factures

Réalisé par Esker

- analyse de risques sur la conformité de la sous-traitance,
- actions pertinentes pour la réduction du risque lié à la sous-traitance.

Responsable de la conservation et de la sécurisation des clés d'accès : Simon Cabotse

8. Communication avec les clients

Le système prévoit la transmission à tous les clients chez qui le système d'encaissement est installé de tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de celui-ci, des procédures de support et de formation, les engagements de responsabilité vis-à-vis de la loi des finances pour 2016, une description du moyen d'accès aux données d'encaissement par l'administration fiscale ainsi que d'un manuel utilisateur à destination de l'administration fiscale décrivant le moyen d'accès aux données d'encaissement, une description du format présenté, et la manière de procéder à la vérification d'intégrité des données.

Les documents précités seront disponibles pour les équipes internes et pour les utilisateurs pendant 3 ans après la date de fin de distribution de chaque version majeure du système d'encaissement.

Ces documents sont accessibles directement dans l'application, en naviguant en page Aide, rubrique Conformité du logiciel.

9. Historique des irrégularités corrigés dans le logiciel, identifiées par le SMC

12 avril 2025

Il a été identifié une irrégularité dans la génération des rapports qui permettait de générer des rapports portant sur une plage de date supérieure à un an. Un patch correctif a été appliqué au logiciel et celui-ci ne permet désormais plus de télécharger des rapports sur une plage de date supérieure à un an.

12 avril 2025

Il a été identifié une irrégularité dans la traçabilité des opérations concernant les opérations d'archivage. Le système de caisse enregistrait bien les documents d'archive générés en base de données mais il n'enregistrait pas l'identifiant de l'utilisateur ayant effectué la génération de l'archive (enregistrait l'identifiant de boutique). Le logiciel a été mis à jour et l'identifiant de l'utilisateur est désormais également enregistré dans la base de données, dans une table dédiés aux trace des opérations, pour permettre une traçabilité plus précise des opérations d'archivage

31/07/2025

Il a été identifié une erreur dans le lien vers la documentation pour la génération du SHA256 du code source du périmètre fiscal de l'application. Ce lien pointait vers une version .docx du document alors qu'il eut fallu utiliser un lien vers le fichier au format PDF. Les liens ont été corrigés, et le logiciel utilise bien le contenu des fichiers de documentation pour générer le SHA256. Le numéro de version mineure est incrémenté. La version passe à 4.3.000

10. Conformité au Référentiel de Certification

Politique de versionnage (Exigence IV.10 - Exigence 21)

La gestion des versions majeures et mineures est rigoureuse et traçable via SVN.

Gestion des mises à jour (Exigence III.6)

Chaque modification du code est vérifiée pour garantir la conformité continue avant déploiement.

Traçabilité des évolutions (Exigence III.13)

Chaque évolution est documentée, archivée et accessible pour consultation.

Surveillance des vulnérabilités (Exigence III.4)

Un processus de veille de sécurité garantissant la correction rapide des failles détectées.